

... pays riches
... tagne (71),
... nade (86) et
... Cette pointe
... nces de gris
... éné.
... berne préfé-
... cette conclu-
... : la France,
... ionne plané-
... n devant les
... Et tant pis si
... ont un son de
... férent.
... nstitut Gal-
... entre 1 000
... e pays pour
... tisfaction de
... nce obtenait
... andinaves,
... cains (7,1) et
... t mieux que
... ponais (6,1),
... ghans (3,8).
... es derniers
... ls devraient
... clinologues

s Julliard

teurs

... s fraudes (DGC-
... nt aussi sur le
... au coup plus de
... 620 % de réus-
... J. C.

lutte contre la fraude fiscale, l'administration fait appel à partir de septembre 2014 au renfort d'inspecteurs de la RIF pour accentuer le traitement des déclarations rectificatives des contribuables détenant des avoirs à l'étranger non déclarés, traitement organisé dans un service spécialisé de la DNVSF (Service de traitement des Déclarations rectificatives).

Extraits de la note de service qui décrète la mobilisation générale. Il faut trouver 75 inspecteurs volontaires pour renforcer le STDR, service qui taxe les détenteurs de comptes suisses.

Anne Hidalgo bétonne la Commission du Vieux Paris

La Mairie réserve au patrimoine un bien truelle destin.

L'ÉQUIPE Hidalgo s'apprête à faire subir un sort à la Commission du Vieux Paris (CVP). Cette vénérable institution est chargée, depuis 1897, de veiller sur le patrimoine parisien et de donner un avis sur toutes les demandes de permis de démolir et de construire de la capitale. Un avis purement consultatif. Mais qui a du poids et fait autorité sur les plans scientifique. C'est justement ce qui dérange la maire de Paris et ses proches collaborateurs, qui aimeraient pouvoir se débarrasser de ces empêcheurs de bétonner en rond.

La CVP, qui devait être renouvelée après les municipales, se retrouve aujourd'hui à l'arrêt pour un temps indéfini. Et pour cause : Anne Hidalgo n'a toujours pas nommé les 40 person-

nalités qualifiées qui doivent y siéger aux côtés de 15 conseillers de Paris. Cette panne de stylo ne doit rien au hasard. « Anne voudrait d'abord redéfinir les missions de la Commission », reconnaît l'adjoint à l'urbanisme, Jean-Louis Missika, qui juge trop « conservateurs » les avis rendus sur les demandes de permis de construire.

Pour lui apprendre à vivre, Missika et Hidalgo veulent interdire à la CVP de fourrer son nez dans tous les dossiers d'urbanisme. Avec la réforme envisagée, la maire de Paris sélectionnera les rares affaires qui lui seront soumises.

Censure municipale

Sans doute au nom de la transparence, la municipalité veut également rendre secrètes les délibérations de la Commission, qui sont publiées depuis près de cent vingt ans. Une façon de couper l'herbe sous le pied des associations de défense du patrimoine : « Elles se servaient de ces avis pour contester nos décisions devant les tribunaux », grince Missika.

Enfin, pour éviter tout risque de rébellion, Hidalgo souhaite épurer les rangs. Les défenseurs du vieux Paris devraient quasiment disparaître de la nouvelle Commission, pour faire place à des personnalités à l'échine plus souple. « Il faut moderniser sa composition », explique benoîtement Bruno Julliard, l'adjoint d'Hidalgo chargé de la culture.

« Il est nécessaire d'élargir le recrutement », renchérit Missika.

La Commission se trouve dans le collimateur municipal depuis qu'elle a osé contester des projets architecturaux lancés ou appuyés par Delanoë et sa première adjointe Hidalgo. Par exemple la démolition de la halle Freyssinet, dans le XIII^e arrondissement – évitée de justesse grâce au ministère de la Culture. Ou la destruction – effective, celle-là – d'une partie des anciens magasins de la Samaritaine par le groupe LVMH. La Mairie n'avait tenu aucun compte des avis de la CVP.

Les prescriptions de ces experts irritent prodigieusement les élus, qui ne voient pas toujours l'utilité de conserver des fenêtres Grand Siècle ou de garder intact un escalier monumental. En 2011, la Commission a dû ainsi se bagarrer longuement pour arracher le sauvetage d'un immeuble Henri IV (dans le XI^e arrondissement) que la Mairie avait décidé de raser.

En attendant, la Ville se retrouve sans Commission du tout. Des centaines de demandes de permis de construire sont donc instruites en son absence. Et les employés de la CVP se contentent de transmettre leurs propres observations aux services municipaux, qui en font ce qu'ils veulent, sans que personne n'en sache rien. Avis aux amateurs de bulldozers...

Hervé Liffran

HOLLANDE A EU 60 ANS MARDI

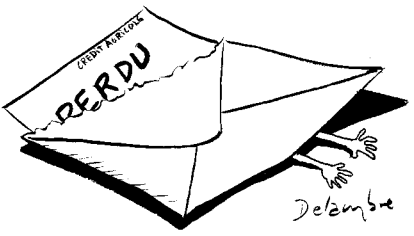


Des jeux de lois



l'achat de son appartement, 2013, Laure s'est vu coup pour obtenir son crédit, de « assurances : une protection ne garantie des accidents de mée de l'existence d'une la loi Chatel votée en 2005, résilier une assurance à la maire du contrat, elle attend t les lettres d'échéance de e Assurances. Ces courriers la loi, rappeler à l'assuré cette lui est offerte dans un délai Laure envoie alors dans les x demandes de résiliation en avec accusé de réception. ues jours plus tard, elle reçoit -recevoir, sous prétexte que résiliation ne comportaient Chatel ». Rien dans la -lées d'échéance ne créent

Sans préciser combien de ses clients moins pugnaces se sont laissé impressionner...



des démarches que doit entreprendre la banque lors du décès d'un de ses clients. Ces différentes prestations font l'objet de la perception d'un forfait dont le montant est fonction des avoirs détenus par le client. »

En clair, dans le cas de Michel, en fait de « prestations », un simple virement aura coûté 263 euros.

MICHEL connaît bien le gestionnaire du compte de sa mère : il a été en relation avec lui pendant toute la fin de vie de celle-ci. Après son décès, les obligations d'usage remplies, un simple coup de fil à l'agence suffira pour obtenir le versement des avoirs

« **C'**EST la crise ! » Au début du mois de juillet, raconte Evelyne au « Canard », elle reçoit une biale méchantemissive de la Mutualité sociale agricole (MSA) qui lui enjoint de « rembourser, impérativement, dans un délai de quinze jours, sous peine de poursuites et de procédures de recouvrement contentieux », la somme indûment perçue de... 2,41 euros ! La coupable s'enrichissait, depuis décembre 2013, d'une retraite mensuelle de 270 euros